

# DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

## Réunion du 11 juin 2026

Convocation du 27 mai 2026



### Délibération C/26-10

*Le Comité Syndical de Territoire d'énergie 90 s'est réuni en séance publique ordinaire le onze juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, à l'UTBM de Belfort, sur convocation du Président.*

#### Etaient présent(e)s :

ALLIMANN Jérôme - BAILLIF Marie-Josée - BAPST Vanessa - BATAILLE Arnaud - BEKHEIRA Michel - BENISID Djamel - BITSCH Simon - BOILEAU David - BOURQUARD Jonathan - BOURQUARDEZ Mathieu - BOUSBAINE Farid (*jusqu'à 18h45*) - BRESSON Gérard - CESCO Bruno - CHARRON Mickaël - CHARTAUX Caroline - CHENUT Roger - CHOPARD Makara - CLAVEQUIN Jean-Pierre - COCHET Franck (*pouvoir de Stéphane FLUCKIGER*) - COLOMBIE Nathalie - CONSTANTINI Fabienne - CORDIER Benoît - CORTI Robert - CORTINOVIS Gilles - DAVID Emmanuel - DELIMOGE Sylvain (*pouvoir de Gilles MULLER*) - DEMOUGE Cyrille - DERNONCOURT Cédric - DOUCEY Xavier - DUBOIS Régis - DUCROZ Eric - DUPONT Jean-Michel - FERRIOT Mickaël - FRESET Valérie (*pouvoir de Francis COURBOT*) - GASSER Claudine - GAUMEZ Pascal - GAVOILLE Richard - GEBEL Joseph - GERARD Jacques - GIDA Jean-Philippe - GODEAU Jean-Pierre - GOURONNEC Alain - GREGUOR Olivier - HECKEL Nicole (*pouvoir de NGUYEN DAI Luc*) - HENZELIN Michel - HOARAU Benjamin - JARDOT Nicolas - JEIMI Samir - JOLIVET Romain - JUHASZ Elisabeth - KLEIBER André - KOKCU Ethem - LACAZE Sébastien - LAINE Thierry - LAMARE Gisèle - LECHINE Jean-Baptiste - LEPAGE Séverine - LEGROS Philippe - LOERCHER Stéphanie - LUTHY Damien - MARTIN Danielle - MICHELAT Isabelle - MICHELI Evelyne - MIOTTE Arnaud (*pouvoir de Jean-Daniel HEIDET*) - MOUHOT Carine - MUNIER Daniel - MURAT Mickaël - NICLOSSE Kévin - NICOT Francine - OLECH Robert - PAQUIT Philippe - PARTY Claude - PATAILLOT Grégory - PEDRO Lopez - PETERSCHMITT David - PFHURTER Florence - PIEMONTESE Sébastien - PRENAT Pascal - PRENEZ Roland - RAMEY Eric - RICHE Emmanuel - RIO Eric - ROUSSE Frédéric - SACKSTEDER Didier - SARRET Claudine - SCAPIN Mélinda - SENE Claire - SOUSTELLE Christophe (*à partir de 18h45*) - STABILE Marie - THOMAS Alex - TISSIER Michel - URRUTIA Yoane - VIVOT Sébastien - WIDMER Eric - YODER Denise - ZEKKAN Nadia

#### Etaient excusé(e)s :

BEAUFREZ Laurent - BELIN Jackie - CARVALHO José - COURBOT Francis (*pouvoir à Valérie FRESET*) - DAVAL Coralie - DEFACHE Gael - FLUCKIGER Stéphane (*pouvoir à Franck COCHET*) - GONZALEZ Manuel - HAMLIL Hamid - HEIDET Jean-Daniel (*pouvoir à Arnaud MIOTTE*) - LAURENT Philippe - MADRU-PARCHEMINEY Dorothée - MANCILLA Lionel - MANGIN Eric - MARCONNET Didier - MARTINEZ Jean - MULLER Danielle - MULLER Gilles (*pouvoir à Sylvain DELIMOGE*) - MUNIER Bruno - NGUYEN DAI Luc (*pouvoir à HECKEL Nicole*) - PAYSAN Sébastien - PRASSEL Léo - PY Emmanuelle - VAUDOUX Céline

Absents non excusés(es) :

BARLIER Gabriel – BATISSE Arnaud - BLONDE Marc - BOUCARD Ian – BOUILLOT Nathael – BOURGEOIS Marina - BOURQUIN Jean-Luc – CHEVALIER Yoan - CODDET Christian - CORDIER Aurélien – DEGOUL Samuel - DINET Monique – GARNIER Philippe - GHADDAR Abdallah – GRANDHAYE Alexis – JACQUEMIN Roland - MARI Maxime – MARQUIS Philippe – MARTIN Bruno - PACAUD Pierre - SALOMON Michèle – SANDERRE Jean-Jacques – TAPIE Yann - THEUBET Camille – VALLET Xavier -VOELIN Gilles – VOILAND Nicolas - WEISS Eric – ZUPRANSKI Aurélien

95 délégué(e)s présent(e)s -24 délégué(e)s excusé(e)s dont 6 représenté(e)s par leur suppléant(e)- 29 délégués non excusés - 5 pouvoirs

**Le nombre de suffrages exprimés maximum est donc de 100**

Assistaient :

CREANTOR Philippe - GAIFFE Eliane – GAILLARD Christian - GASSER Christian - SOUSTELLE Christophe (jusqu'à 18h45)  
LOMBARD Nathalie – WIEDER Christelle



## Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025

**Vu**

- ✓ le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.5211-36 et L.5211-1;
- ✓ le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 relatif au compte financier unique ;
- ✓ l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat ;
- ✓ le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public ;
- ✓ l'avis favorable du bureau syndical en date du 26 mai 2026 ;

**Considérant**

- que le CFU retrace l'ensemble des opérations budgétaires, financières et patrimoniales du syndicat pour l'exercice écoulé ;
- que le CFU a été présenté au comité syndical lors de la séance du 11 juin 2026, conformément aux dispositions réglementaires ;
- qu'il convient de se prononcer sur son approbation ;

### Article 1 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le président ayant quitté la salle au moment du vote et n'ayant pas pris part à la délibération, le comité syndical, avec :

- 94 voix pour,

- 2 abstentions (*dont celle du Président*),
- 1 voix contre,

**approuve** le Compte Financier Unique du syndicat pour l'exercice 2025, tel que présenté conjointement par l'ordonnateur et le comptable public.

Le CFU comprend notamment :

- les états financiers,
- les opérations budgétaires et comptables,
- les engagements hors bilan,
- les annexes réglementaires,
- l'analyse financière synthétique,
- les éléments patrimoniaux.

### Article 2 – Affectation du résultat

Le comité syndical arrête les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2024	-	3 269 830,61	- 965 216,35	-
Opérations de l'exercice 2025	2 260 962,86	3 377 183,57	- 1 921 373,61	2 505 313,82
Totaux	2 260 962,86	6 647 014,18	- 2 886 589,96	2 505 313,82
Résultats de clôture		<b>4 386 051,32</b>	<b>- 381 276,14</b>	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation à la section d'investissement (1068) : **381 276,14 €**
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : **4 004 775,18 €**

### Article 3 – Transmission au contrôle de légalité

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département conformément à l'article L.2131-1 du CGCT.

#### Article 4 – Exécution


Le président du syndicat est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la publication du CFU conformément aux dispositions réglementaires.

Pour extrait conforme,

Meroux-Moval le 15 juin 2026

Le Président,

Arnaud MIOTTE



**Territoire d'énergie 90**  
1 avenue de la Gare TGV  
Tours 5 - La Jonxion 1  
90400 MEROUX